

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1445

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 15

Après l'alinéa 59, insérer l'alinéa suivant :

« *d) (nouveau)* le 6° devient le 5°. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.